



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 6 février 2025 - 18 h.

Présents : Michel MUFFAT, Josette VERNET, Elodie PARISSET, Francis GEROUDET, Sophie MUFFAT, André ROSSET, Bernard FOURNET, Mireille MARTEL, Mickaël BAUD.

Procurations : Jean-François BERGER donne pouvoir à Josette VERNET, Patrick BEARD donne pouvoir à Bernard FOURNET, Simon BERGOEND donne pouvoir à Mireille MARTEL.

Assistaient également :

Marilyne RACADOT, Directrice des Services Techniques et Sandrine CARBONNAU Responsable administrative générale

1. Compte rendu du Comité Syndical du 3 décembre 2024

Approbation à l'unanimité.

2. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Bilan annuel de fonctionnement

La Directrice des Services Techniques présente le bilan annuel de fonctionnement 2024.

-Le volume total traité de 2 711 251 m³ est en baisse par rapport à 2023 malgré une forte pluviométrie. Le bypass d'effluents (débordement dans le milieu naturel) au niveau des réseaux de collecte et sur la station d'épuration a également diminué. Elle insiste sur l'importance des eaux parasites qui représentent 60% du volume traité.

La capacité nominale de l'unité de traitement a été dépassée sur les périodes de fortes affluences (nouvel an et vacances de février) mais la conformité est maintenue sur tous les paramètres définis dans l'arrêté de rejet.

La quantité de boues évacuées a augmenté par rapport à 2023 suite à la surcharge du digesteur durant les vacances de Noël 2023/2024 (digerateur indisponible ce qui implique l'évacuation de boues non digérées déshydratées en compostière). L'extension de capacité du stockage des boues en amont est donc justifiée tout en considérant que les apports de boues des autres communes augmentent également.

-L'augmentation des dépenses de fonctionnement est majoritairement due aux charges d'électricité, charges de personnels, produits chimiques, et à l'entretien des machines. L'exploitation est maîtrisée puisque le solde du budget reste positif avec un excédent de 322 792.38€ en fonctionnement et 1 330 280.78€ en investissement.

3. FINANCES et ADMINISTRATION GENERALE

3.1 DEL 2025-02-001 Sollicitation de l'Agence de l'Eau pour la construction de la bâche à boues épaissies

La directrice rappelle le marché de la bâche à boues épaissies en 2025. Elle présente le coût prévisionnel de l'opération (924 619.20 € TTC), signale que cette opération est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau et demande l'accord du comité syndical pour demander la subvention suivante :



- Agence de l'Eau : 50 % soit 338 510,50 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Syndical autorise le Président à solliciter les subventions ci-dessus.

3.2 DEL 2025-02-002 Sollicitation du Conseil Départemental de Haute Savoie pour la construction de la bache à boues épaissies

La directrice rappelle le marché de la bache à boues épaissies en 2025. Elle présente le coût prévisionnel de l'opération, signale que cette opération est éligible à l'aide du Département de la Hte Savoie, et demande l'accord du comité syndical pour demander la subvention suivante :

- Conseil Départemental 74 : 30 % soit 203 106,30 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Syndical autorise le Président à solliciter les subventions ci-dessus.

3.3 Composition de la commission interne d'appel d'offres

Monsieur le Président propose de mettre en place une commission interne d'appel d'offres pour l'assister et le conseiller.

Les conseillers candidats à assister et conseiller le Président sont :

Titulaires :

- Mireille MARTEL
- André ROSSET
- Jean-François BERGER

Suppléants :

- Josette VERNET
- Sophie MUFFAT
- Francis GEROUDET

3.4 DEL 2025-02-003 Convention MESE

La Directrice Technique rappelle que la Chambre d'Agriculture exerce depuis 1999 la mission d'expertise et de suivi des épandages (MESE) des boues des stations d'épuration, mission qui s'inscrit dans la politique départementale qui vise à assurer l'élimination des boues issues des stations d'épuration en organisant des filières de recyclage des boues en agriculture, conformes à la réglementation et qui préservent les intérêts de l'agriculture et l'environnement.

Financée pour l'essentiel par l'Agence de l'Eau, elle souligne que le fonctionnement de la MESE nécessite toutefois la participation financière des collectivités locales productrices de boues par un conventionnement avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc. Elle précise que cette participation annuelle est fixée à 1 850 € pour le SIVU de la Vallée d'Aulps.



Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de passer une nouvelle convention avec la chambre D'agriculture Savoie Mont Blanc pour la réalisation de la MESE pour la période 2025-2030 et autorise le Président à la signer.

3.5 DEL 2025-02-004 Installation d'un nouveau délégué titulaire représentant la commune des Gets

Monsieur le Président rappelle la délibération DEL 2024-04-001 désignant les représentants de la commune des Gets à savoir :

- Titulaires : Henri ANTHONIOZ, Mireille MARTEL et Simon BERGOEND
- Suppléants : Grégory DELECHAT

Il signale que suite au décès de Monsieur Anthonioz Henri, le conseil municipal des Gets a désigné par délibération du 11 décembre 2024 Monsieur Philippe VINET en remplacement de Monsieur Henri ANTHONIOZ pour siéger au Comité Syndical du SIVU De la vallée d'AULPS.
Il propose de procéder à l'installation.

Le Comité Syndical PREND ACTE de l'installation de Monsieur Philippe VINET en tant que nouveau délégué titulaire en remplacement de Monsieur Henri ANTHONIOZ, et donne toutes délégations utiles au Président.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Nouvelles écuries à AVORIAZ

La Directrice technique informe le comité de la demande présentée par la mairie de Morzine au sujet de la construction des nouvelles écuries d'Avoriaz, pour le raccordement des effluents aux réseaux de collecte des eaux usées. Elle souhaite plus d'informations concernant ce raccordement : sur le poste de relevage existant ou y-a-t-il un projet de raccordement gravitaire au niveau de l'héliport. Au vu des nouvelles dispositions, les rejets non domestiques ne présenteraient pas une charge supplémentaire significative mais des aménagements spécifiques sont peut-être à étudier (bâches tampons, grilles). Les services de la Morzine seront interrogés à ce propos.

4.2 Mise en conformité du digesteur par la DREAL

La Directrice des services techniques informe le comité syndical de la demande de mise en conformité administrative du digesteur par la DREAL. Cet organisme souhaite rencontrer la Directrice Technique car les mises en œuvre doivent être négociées. Si elle ne trouve pas un accord sur les délais, il faudra entreprendre des travaux conséquents (création d'une rétention de 2 000 m³, évent d'explosion sur le dôme du digesteur, imperméabilisation des sols), ce qui anticiperait éventuellement les travaux d'extension de la STEP pour une opération globale et pertinente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H.

